

N/REF. GF/JMD/JD/ac

Pont-du-Casse,
Le 16 octobre 2009

Monsieur le co-président,

Dans le cadre de l'activité de votre association vous avez sollicité, auprès des communes de Pont-du-Casse et Foulayronnes, la prise en charge financière d'un emploi à 35 heures d'une personne chargée d'assurer des tâches nécessaires au bon fonctionnement du club.

Nous avons le regret de vous faire savoir que l'implication financière à long terme de ce recrutement ne nous permet pas de réserver sur le budget 2009 une suite favorable à votre demande. Ce dossier pourra être réétudié lors de l'établissement du Budget Primitif 2010.

Toutefois, afin de satisfaire les besoins les plus urgents de votre association, les deux communes s'engagent à faire un effort particulier en mettant à disposition du club un agent de chaque collectivité, huit heures par semaine (soit seize heures hebdomadaires au total), pour réaliser les tâches de lavage-séchage de maillots et de ménage courant.

Cette mesure pourrait être mise en place à partir du 1^{er} novembre 2009.

Enfin, dans le cadre de la préparation des BP 2010, il serait nécessaire que nous puissions avoir, dès que possible, des éléments complémentaires et notamment une liste détaillée des licenciés du FCPF (nom-prénom-âge-adresse).

Nous vous prions de croire, Monsieur le co-président, en l'expression de nos sentiments distingués.

Le Maire de Pont-du-Casse,


G. FONGARO

Le Maire de Foulayronnes,


J.-M. DRAPE

